

Belgian Parcours Shooting Association

DEMANDE DE RECONNAISSANCE CLUB ANNEE 2019

A renvoyer au secrétariat : Jean-Luc Cornet – 58 rue des Dames – 6224 Baulet

☎ : 0477/24 29 06 - e-mail : jeanlucornet@skynet.be

Club :

RESPONSABLE PARCOURS DE TIR PRINCIPAL

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

RESPONSABLE PARCOURS DE TIR SUPPLEANT

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

RESPONSABLE TECHNIQUE ARBITRAGE / FORMATION (si différent de supra)

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

PRESIDENT DU CLUB

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

Adresse de vos installations :

.....

Jours et heures d'entraînement parcours de tir :

.....

Chaque club doit obligatoirement envoyer au secrétariat du BPSA la liste complète de ses membres/sections parcours de tir. Chaque club doit fournir un exemplaire de ses statuts.

Nous déclarons par la présente adhérer aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de la BPSA.

Nous versons au compte BPSA ASBL : BE27 2107 1157 4773 la somme de 125 €, montant de la cotisation annuelle du club.

Signatures :

Le Président

Le Responsable IPSC

Le responsable ipsc suppléant